



**AIM** Healthcare and social benefits for all



**COMPTE-RENDU**

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE**

**«Le pari de la mutualité pour le XXIème siècle»**

**22-23 Janvier 2019, Lomé (Togo)**

**PARTENAIRES FINANCIERS**



**PARTENAIRES ASSOCIÉS**



**ORGANISATEUR**



Sous le haut Patronage de la Présidence de la République Togolaise  
En collaboration avec la Commission de l'Union Économique et Monétaire  
Ouest Africaine (UEMOA)





**AIM** Healthcare and social benefits for all

## Gouvernements, organisations internationales et mutuelles se réunissent à Lomé pour faire le Pari de la Mutualité pour le XXIème Siècle

### 1<sup>ère</sup> journée - 22 janvier 2019 - Les enjeux de la mutualité pour le XXIème siècle



**Christian Zahn, président de l'AIM** a dans son discours d'ouverture parlé des enjeux politiques pour la mutualité au XXIème siècle. Selon l'Organisation Internationale du Travail, en Afrique, actuellement, 75% de la population ne bénéficie d'aucune prestation sociale. Dans les zones rurales 83% de la population n'a pas d'assurance en santé. Cela expose les malades et leur famille à des niveaux de dépenses de santé catastrophiques pouvant mener à la pauvreté, à la marginalisation et à la détresse. Les mutuelles de santé ont un rôle à jouer afin d'accompagner la distribution de richesses au cours du développement économique du continent. Cependant, la volonté politique est nécessaire afin d'associer au mieux les mutuelles aux efforts d'extension de couverture de santé mutuelle.

**Abdelaziz Alaoui, Vice-Président de l'AIM en charge de la région Afrique et Moyen-Orient** a mis en avant la nécessité de renforcer l'unité du mouvement mutualiste. Pour le Vice-Président

Alaoui, cela aidera les mutuelles à se constituer en interlocuteurs de choix pour les gouvernements au moment du développement de leur politique de couverture de santé universelle, qui ne concerne pas seulement les niveaux de remboursement des soins mais également par exemple la formation de personnels de santé afin d'améliorer le nombre de docteur par malade, la création d'infrastructures.

**Raymond Assoukou Krikpeu, représentant résident de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à Lomé** a de son côté présenté le stade d'application des différentes réglementations UEMOA dans les pays de l'ensemble de la région. Et en effet, pour ce qui est du règlement UEMOA sur la mutualité sociale, seul un pays, le Mali, l'a appliqué dans son entièreté, alors que les autres en sont à divers stades d'application.

**Gilbert Bawara, actuel Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale** a ouvert formellement les travaux de la conférence en présentant les ambitions du gouvernement togolais vis-à-vis de l'extension de la protection sanitaire dans le pays.

Mr Bawara a rappelé les liens entre les ambitions du Sommet Extraordinaire sur l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté organisé par l'Union Africaine à Ouagadougou, qui montrait la volonté des Etats africains de définir de nouvelles stratégies pour une sécurité sociale de meilleure qualité, et les missions de l'AIM. Monsieur Bawara a dans ce cadre réitéré la volonté du Togo de mettre en place dans les prochains mois une couverture santé universelle en faveur de toutes et tous. Rappelant le succès des modèles rwandais et belge de protection sociale, Mr Bawara a invité les participants à pérenniser la mutualité dans afin de renforcer encore plus la cohésion sociale.



#### PARTENAIRES FINANCIERS



#### PARTENAIRES ASSOCIÉS



#### ORGANISATEUR



## Table-ronde 1 - L'engagement mutualiste... une action politique porteuse de solidarité



**Thierry Beaudet, Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)** a tracé un fil entre la création des premières sociétés de secours mutuel et la participation aujourd'hui des mutuelles aux décisions concernant la politique sanitaire en France. L'engagement mutualiste repose sur un certain nombre de principes au nombre desquels la liberté d'adhésion, la cotisation, la solidarité ou la démocratie. Mr Beaudet a rappelé que, loin d'avoir été évincée par la construction de la protection sociale en France, la mutualité est restée un appui pour les autorités sanitaires françaises, preuve en est que la moitié de la population française est maintenant affiliée à une mutuelle. Mr Beaudet a terminé son intervention par un appel à la mobilisation afin de continuer l'œuvre mutualiste.

La seconde présentation liminaire a été faite par **Hélène Dollo, Présidente de l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (AMAT-CI, Côte d'Ivoire)** qui a présenté comment l'action de l'AMAT-CI est vecteur de solidarité pour les agents du trésor de Côte d'Ivoire. En effet, sa création a permis aux fonctionnaires du Trésor de tous avoir accès à une couverture maladie mais également à un fonds de secours médical ainsi qu'à la couverture de frais funéraires et de décès. Depuis 2009 le nombre de bénéficiaires des services de l'AMAT-CI a continuellement augmenté passant de 8000 à 15 000 agents et ayant-droits couverts depuis 2009.

Enfin, selon **Mr Kouakou Pascal Abinan, Ministre Ivoirien de l'Emploi et de la Protection Sociale**, les mutuelles apportent des acquis indéniables et indispensables du point de vue du développement des systèmes de solidarité. Elles ont su mettre en place les mécanismes d'assurance santé au profit de leurs adhérents, mènent des actions de prévention et dans certain cas construisent des centres de santé qui participent au développement de l'offre de soins du pays.

## Conférence de presse d'ouverture



Une conférence de presse a ensuite eu lieu. **MM Atissim Assih, Secrétaire Général au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative du Togo, Christian Zahn, Président de l'AIM, Abdelaziz Alaoui, Vice-Président de l'AIM en charge de la région Afrique et Moyen-Orient, Jean de la Croix Yangnenam, Secrétaire Général du Cadre National de Concertation de la Mutualité (CNCMUT, Togo)** y ont participé et ont discuté autour d'une déclaration de presse lue par Christian Zahn, posant le contexte international et régional dans lequel la conférence a lieu, ainsi que les attendus de la conférence. Il a également été fait mention des efforts que fait le gouvernement togolais afin d'étendre la protection sociale à sa population ainsi que le rôle que les mutuelles de santé ont à y jouer, notamment envers le secteur informel.





## Table-Ronde 2 - Pour des mutuelles efficaces et solidaires : zoom sur l'adhésion obligatoire



Pour **Céline Peyron-Bista, Spécialiste en Sécurité Sociale du Bureau International du Travail (BIT, Sénégal)**, les mutuelles de santé peuvent jouer un rôle dans l'extension des couvertures de santé universelle. Cependant, l'adhésion volontaire, la gestion communautaire pas toujours professionnalisée, les revenus faibles et instables des populations compliquent cette mission. Mme Peyron-Bista a ensuite présenté l'exemple du Rwanda qui, après s'être adossé aux mutuelles de santé afin de développer la couverture santé universelle, est ensuite passé à une assurance santé universelle gérée par l'Office Rwandais de Sécurité Sociale. La Mongolie a, quant à elle, mis sur une couverture universelle grâce au caractère obligatoire de l'affiliation à des assurances sociales pour les soins secondaires et tertiaires, partiellement, entièrement ou pas du tout subventionnée par l'Etat.

**Evariste Somda, Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle des Agents de l'Administration des Douanes (MAADO, Burkina Faso)**, a présenté l'application de l'adhésion obligatoire par la MAADO. Les mutuelles font face aux défis actuels suivants: un faible taux d'affiliation sur base volontaire (moins de 5% de la population cible), un faible taux de recouvrement des cotisations, l'insuffisance d'articulation entre mutuelles et autres mécanismes d'assurance maladie ainsi que la sélection adverse. La MAADO pratique l'adhésion obligatoire depuis le début de son activité et prélève la cotisation des membres à la source. Cela a été rendu possible grâce à l'implication de tous les acteurs et peut être réitéré au niveau national à condition qu'assez de moyens y soient alloués et que l'Etat joue un rôle dans cette réforme.

## Table-Ronde 3 - Pour des mutuelles efficaces et solidaires : zoom sur l'adhésion obligatoire



**Sériba Traoré, Directeur du Suivi des Organismes de Gestion Délégués (OGD) à la CANAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Mali)** a expliqué qu'au Mali, la gestion du régime d'assurance maladie universelle est confiée à la CANAM qui peut déléguer certaines compétences à des organismes gestionnaires délégués (OGD). Les termes de la délégation des compétences sont précisés par une convention de délégation ainsi qu'un contrat d'objectifs et de moyens.

De son côté, **Issa Sissouma, Directeur Général de l'Union Technique de la Mutualité Malienne (UTM, Mali)** un des OGD, a présenté comment l'UTM approche la question. Les mutuelles de santé au Mali ne couvrent que 5% de leur population cible jusqu'ici. Dans le cadre des objectifs du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), l'UTM a pour mission, dans le cadre de la délégation de gestion, de s'occuper de l'encaissement et du reversement des cotisations; du contrôle et le paiement des prestations; du suivi de la mise en œuvre des conventions avec les prestataires de soins; de la gestion des droits des bénéficiaires; de la promotion des actions de développement des mutuelles sociales, entre autres.

### PARTENAIRES FINANCIERS



### PARTENAIRES ASSOCIÉS



### ORGANISATEUR





**Jean-Pascal Labille, Secrétaire Général de Solidarités (Belgique) et ancien Ministre belge de la Coopération au développement (2012-2014)**, a ensuite livré de discours de clôture de cette première journée. Mr Labille a mis en avant la nécessité d'encourager gouvernements et organisations internationales à adopter les initiatives nécessaires afin de renforcer le développement mutualiste, dont la dynamique reste lente et fragile, faute de conditions favorables. La conférence de Lomé et la Plateforme qui en découlera posent l'adhésion obligatoire aux mutuelles, ainsi que la délégation de gestion comme préalables au développement des politiques de couverture sanitaire universelle. Le rôle des mutuelles est important, tant au rang de leur puissance d'inclusion sociale ainsi que de leur potentiel à aider à l'articulation des différents mécanismes de financement de la santé.



## 2e journée - 23 janvier 2019 - Présentation et adoption de la Plateforme de Lomé

La seconde journée de la conférence a été consacrée à la Plateforme de Lomé. La présentation de la Plateforme a été effectuée par 4 binômes, chacun présentant des aspects spécifiques de la Plateforme.



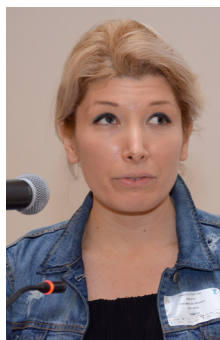
**Murielle Lona, Coordinateur études et innovation des Mutualités Libres (Belgique) et Koto-Yerima Aboubakar, Président du Conseil National béninois des Structures d'Appui aux Mutuelles Sociales (CONSAMUS, Bénin)**, ont présenté le contexte dans lequel la Plateforme est présentée : les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies notamment sur l'élimination de la pauvreté ou la vie en bonne santé, par exemple. Également l'Initiative du Centenaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et les socles de protection sociale; ainsi que les perspectives offertes par l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui fait état d'aspirations de prospérité, de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit ainsi qu'à la paix et la sécurité.



Le second binôme était constitué de **Pieter van Wolvelaer, Gestionnaire de projets de l'ANMC (Belgique) et Patrice Pamouso, du CAMUS/BF (RAMS/BF)**. Le binôme a fait le constat que, ces vingt dernières années, le mouvement mutualiste africain a connu un développement conséquent même si la plupart des mutuelles restent communautaires et de taille limitée. Les systèmes de santé restent confrontés à une certaine fragmentation du fait des différents dispositifs d'accès à l'assurance santé mais aussi de la multiplicité des bailleurs de fonds présents sur le terrain. Afin d'améliorer le pilotage des systèmes d'assurance maladie, les Etats doivent poser comme premier acte l'adhésion obligatoire à l'assurance maladie, qui peut reposer sur les mutuelles en tant qu'acteurs clés afin de remplir certaines fonctions du système (couverture des populations informelles, finalisation de la couverture des populations formelles, etc...).



**AIM** Healthcare and social benefits for all



Le troisième binôme était constitué de **Martini Hagiefstratiou, Chargée de Missions Affaires Européennes et Internationales de Solidaris (Belgique)** et de **Juliette Compaoré, Secrétaire Exécutive de l'ASMADE (Burkina Faso)**, lesquelles ont présenté aux participants les interpellations de la Plateforme, le long de trois axes structurants : 1) l'axe politique, mettant l'accent sur la cohérence des politiques et interventions en faveur des mutuelles ainsi qu'une adéquation des politiques de protection sociale; 2) l'axe de l'adhésion obligatoire afin de surmonter les défis liés aux faibles taux de couverture de la population, de recouvrement des cotisations, l'insuffisante articulation entre les mutuelles et d'autres mécanismes d'assurance, et au taux important de défection ; 3) l'axe de la délégation de gestion confiée aux mutuelles.



Le dernier module, présenté par **Jean-Victor Ayité, Adjoint au Directeur du Programme d'Appui aux Stratégies Mutualistes de Santé (PASS, Côte d'Ivoire)** et **Marthe N'diaye, Membre du CNCMUT, Coordinatrice Nationale de la Coopérative d'Assurance Santé pour le secteur Informel et Vulnérable au Togo (Togo)** a porté sur l'appel à la mobilisation. Tout d'abord, celle des institutions spécialisées des Nations Unies. A l'Organisation Internationale du Travail de promouvoir le rôle des mutuelles dans ses initiative, à l'Organisation Mondiale de la Santé d'appuyer l'adhésion obligatoire aux mutuelles de santé, à la Banque Mondiale de promouvoir les mutuelles dans les stratégies d'aides aux pays. Au rang des instances régionales, recommandation est faite à l'Union Africaine d'intégrer la protection sociale et sanitaire universelle dans l'agenda 2063, à l'UEMOA de continuer à plaider pour la reconnaissance du mouvement mutualiste. A l'Union Européenne de renforcer les programmes de coopération en incluant un axe dédié à la promotion des droits sociaux par les mutuelles.

Enfin, aux cadres gouvernementaux d'améliorer l'offre de soins, de créer un cadre juridique portant sur les modalités de fonctionnement, de création et de facilitation des services offerts par les mutuelles. Au mouvement mutualiste de suivre le développement des politiques de couverture de santé universelle.



La journée a continué avec une série de trois conférences inspirantes. La première, présentée par **Brahima Traoré, Directeur Exécutif de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI, Côte d'Ivoire)**, portait sur la carte intelligente. Celle-ci devrait aider à réduire les coûts de transaction liés à la délivrance des soins mutualistes. Elle devrait également aider à réduire le montant des prestations de 10% à partir de la deuxième année après l'introduction de la carte. Enfin, les délais de paiement des prestataires devraient être réduits de 50% grâce à la carte.

La seconde présentation portait sur le développement de l'offre de soins mutualiste. Elle était faite par **Achille Goze, Directeur Général de la Mutuelle des Personnels du Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement Technique de Côte d'Ivoire (MUPEMENET-CI, Côte d'Ivoire)**. Pour Mr Goze, le développement d'établissements sanitaires mutualistes aide à la réalisation d'économies qui peuvent financer la création de nouveaux établissements sanitaires. L'ouverture de la boutique d'optique de la MUPEMENET-CI a permis une réduction des frais de l'ordre de 266 400 000 FCFA (407 000€).



La dernière présentation portait sur la e-Santé en Afrique et était donnée par **Christophe Jacquinet, Directeur Général de RésoDoc (France)**. Résodoc est une plateforme qui se propose de réaliser diagnostics de santé à distance, par le biais d'un réseau de médecins. Cette mise en réseau est facilitée par l'utilisation d'applications mobiles. Resodoc propose quatre services: l'accès aux médecins (mise à disposition d'un annuaire digital), un réseau de médecins (assurant une télé-expertise, des forums de discussion), l'accès aux médicaments (e-Préscription, disponibilité en ligne) ainsi que le financement des soins (e-paiement par les diasporas du reste à payer).

**PARTENAIRES FINANCIERS**



**PARTENAIRES ASSOCIÉS**



**ORGANISATEUR**



La journée a culminé dans l'adoption par acclamation de la Plateforme de Lomé, étant convenu que des modifications au texte seront apportées au texte présenté, suite aux échanges de la matinée et de l'après-midi autour du texte. La Plateforme de Lomé est le résultat d'un processus de réflexion et de rédaction collectives des différents acteurs concernés par la promotion des mutuelles mené, à la fois, à partir de l'Afrique et de l'Europe. Les interpellations de la plateforme de Lomé sont au nombre de trois. Au rang de l'engagement politique, le mouvement mutualiste demande le renforcement et la mise en œuvre d'un dispositif légal des mutuelles de santé et des mesures d'application garantissant leur viabilité d'un point de vue institutionnel, technique, financier et fonctionnel. Au rang de l'adhésion obligatoire, le mouvement mutualiste demande l'instauration et la mise en œuvre effective de mécanismes d'adhésion obligatoire à la couverture sanitaire pour l'ensemble de la population, reposant sur un processus évolutif, allant de la conception, aux phases de transition et à l'implémentation. Au rang de la délégation de gestion, le mouvement mutualiste demande que la gestion et l'organisation de la CSU reposant sur une délégation de gestion confiée aux mutuelles par l'État.



**Christian Zahn, Président de l'AIM**, a conclu la conférence, en remerciant les partenaires de l'AIM, la famille mutualiste réunie à Lomé, ainsi que l'hôte togolais. Le président a rappelé l'engagement de l'AIM à être une plate-forme de collaboration pour les mutuelles de santé, dont la conférence de Lomé est l'exemple. Il a également invité les mutuelles présentes non-membres de l'AIM à envisager de rejoindre l'association, rappelant que c'est dans la collaboration et dans l'unité que les mutuelles parviendront à atteindre leurs objectifs.



La conférence de presse de clôture a rassemblé **Abdelaziz Alaoui, Vice-Président de l'AIM en charge de la région Afrique et Moyen-Orient, Patrice Pamoussou du CAMUS/BF (RAMS/BF), Juliette Compaoré Secrétaire Exécutive de l'ASMADE (Burkina Faso), Jean De La Croix Yang-nenam Secrétaire Général du Cadre National de Concertation de la Mutualité (CNCMUT, Togo), Jean-Victor Ayité, Adjoint au Directeur du Programme d'Appui aux Stratégies Mutualistes de Santé (PASS, Côte d'Ivoire) et Koto-Yérima Aboubakar, Président du Conseil National béninois des Structures d'Appui aux Mutuelles Sociales (CONSAMUS, Bénin)**. Elle s'est organisée autour d'une déclaration de presse liminaire lue par Abdelaziz Alaoui, demandant une mobilisation des instances supranationales, régionales, et gouvernementales faisant des mutuelles des acteurs-clés de la réalisation des ambitions pour le développement des politiques de couverture de santé universelle.







**AIM** Healthcare and social benefits for all



**PARTENAIRES FINANCIERS**



**PARTENAIRES ASSOCIÉS**



**ORGANISATEUR**

